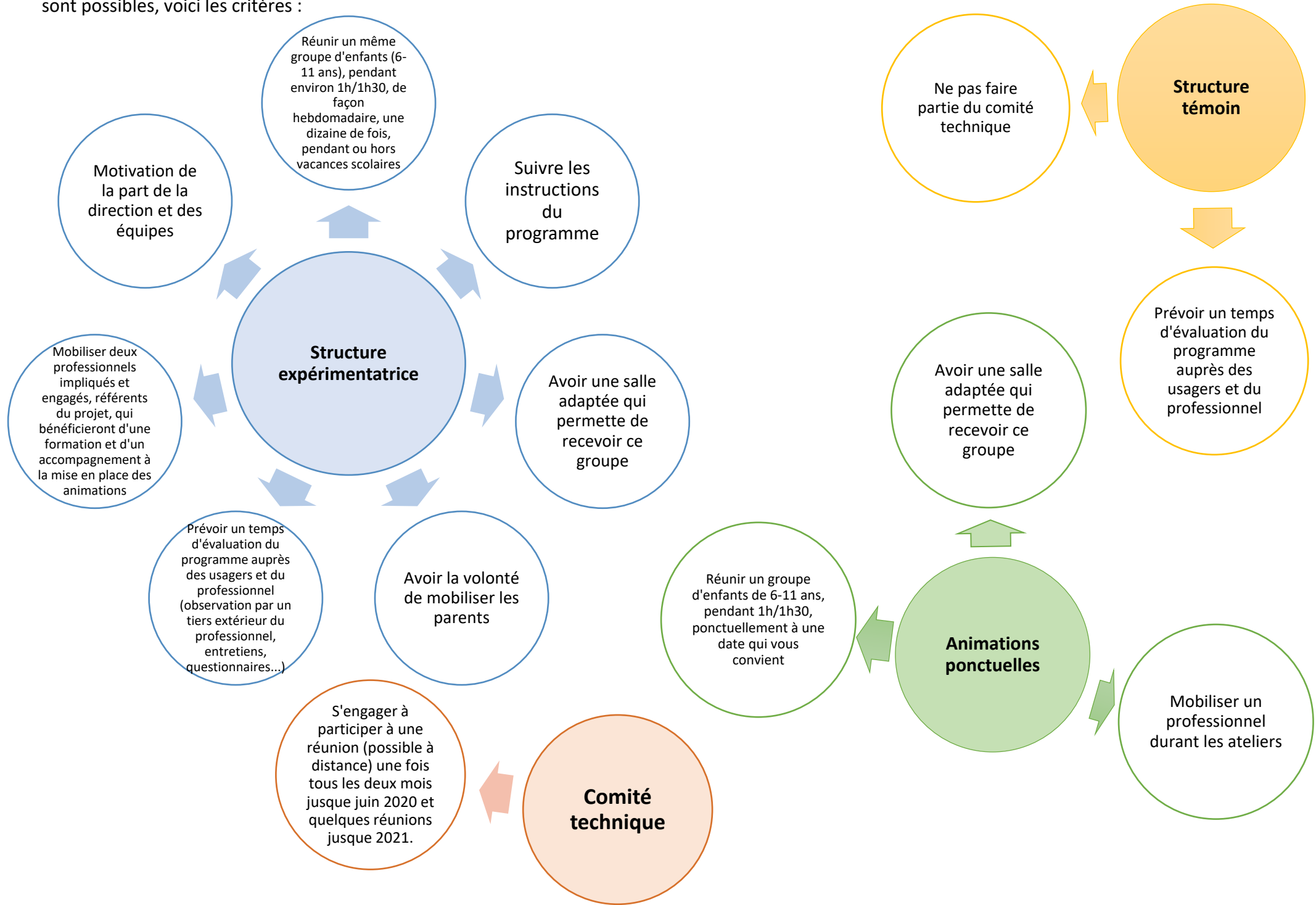


⇒ Vous nous avez fait part du souhait de participer à la conception du programme de développement des compétences psychosociales. 3 modes de participation sont possibles, voici les critères :



⇒ Au vu des critères requis, quel engagement envisagez-vous ?

Je souhaite participer à :	ATTENTION	ECHEANCES
Comité technique : Vous participez tous les deux mois à des réunions afin de concevoir le contenu du programme CPS (activités, positionnement de l'animateur, implication des parents...) ce qui vous permet de vous sensibiliser à la démarche des compétences psychosociales et de monter en compétences concernant le développement de projets et l'animation	Je peux participer au comité technique uniquement, ou en plus, participer aux animations ponctuelles.	14 novembre 2019 21 janvier 2020 30 mars 2020 9 juin 2020
Être structure expérimentatrice : La personne référente du projet (animateur, éducateur, moniteur éducateur...) est formée et guidée par l'ANPAA dans la mise en place du programme créé. Les enfants et leurs parents bénéficient du programme complet. Une évaluation du programme est prévue pour mesurer son efficacité auprès des enfants, des parents et du ou des professionnels formés.	Je ne peux pas participer au comité technique.	Entre le 01/06/2020 & le 31/05/2021
Être structure témoin : Vous participez à l'élaboration du programme en participant à une évaluation au sein de votre structure auprès des enfants, des parents et du référent du projet. Vous êtes prioritaires dans la phase 3 « le déploiement » : Une fois le programme créé, testé et validé, vous pouvez bénéficier prioritairement du programme et d'un accompagnement de l'ANPAA à sa mise en place.	Je ne peux pas être structure expérimentatrice et ne peux pas participer au comité technique.	Entre le 01/06/2020 & le 31/05/2021
Bénéficier d'animations ponctuelles : Vous participez, avec un intervenant de l'ANPAA, un atelier d'une à deux heures permettant le développement des compétences psychosociales des enfants. L'intervenant vérifie avec l'animateur que les animations fonctionnent bien auprès des enfants afin d'inclure celles-ci au futur programme.	Je peux si je le souhaite participer au comité technique.	Entre le 01/01/2020 & 31/12/2020

Peu importe la manière dont je participe, dans tous les cas, je m'engage jusqu'au 31 mai 2021 au travers d'une convention de partenariat